RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2435 /Just.

Objet :

Jugement n° 21.-

TRANSMIS à Monsieur le Substitut du Procureur du Roi à KIGALI, le jugement n° 21 du 22/9/51.

En cause : les nommés TUJEBIMANDWA, KOKO Augustin, BANGUIDO et DIDA.-

Ce dernier demande la remission

Astrida, le 24 septembre 1951.-
Le Juge de Police Suppléant,
DELVAULX,A.,